

Fec News

(Le journal de la section de la DIRCOFI IDF)

«Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme» Lavoisier

Comme annoncé depuis plusieurs mois, la direction de la DIRCOFI IDF a décidé de procéder à des expérimentations concernant le réaménagement des espaces de travail de différents services, tant en direction qu'en brigade.

Premier concerné, le PPI (pôle pénal interrégional). Pour le projet qui s'y rapporte, la direction semble s'être inspirée de la formule du célèbre chimiste. Qu'on en juge.

[Les données ci-après sont celles fournies par la direction. *Apparaissent en italiques les précisions apportées par Solidaires*]

Bureaux au 1/10/23	Surface	Nombre d'occupants	Moyenne en m ² par agent
1	35,34	4 A	8,84
2	38,7	3 (2 A, 1 C)	12,90
3	22,39	2 A	11,20
4	22,84	2 A	11,42
5	23,11	2 (A+ ou assimilé (1))	11,56 (1)
6	23,78	1 A+	23,78
Total	6	166,16	14
			11,87

(1) Avec un des A+ ou assimilé en télétravail à 100 %, donc avec une surface réelle de 23,11 m² pour l'autre

Bureaux en 2024	Surface	Nombre d'occupants	Moyenne en m ² par agent
1 + 2 (fusionnés)	74,04	11 A (2)	6,73
3	22,39	1 C (3)	22,39 (3)
4	22,84	1(A+ ou assimilé)	22,84
5	Supprimé		
6	23,78	1 A+	23,78
7	16,88	Salle de réunion (création), partagée avec la cellule recherche (4)	
Total	6	159,93	14
			11,42

(2) Un poste de A+ ou assimilé disparaît, tandis qu'est créé un poste supplémentaire de rédacteur.

(3) Cet espace servira au bureau d'ordre et sera donc utilisé par tous. (4) La surface réelle de cette salle est de 33,76 m², comptabilisée pour moitié au bénéfice du PPI.

Ainsi il apparaît, comme peut le souligner la direction, que **vont rester constants**, ou quasi constants : **la surface globale du service, le nombre d'agents, la surface moyenne par agent.**

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Mais de quelle façon !

Tandis que les A+ conserveront chacun un bureau individuel de 23 m², **les rédacteurs vont perdre 38 % de leur espace de travail** (passage en moyenne de 10,84 m² à 6,73 m² par agent) **et se retrouver tous dans un unique bureau.**

S'il nous a été fait valoir que le bureau d'ordre et de la salle de réunion seront accessibles à tous, nous observons que **les espaces collectifs sont financés par les seuls rédacteurs** et que, sauf démonstration contraire, un rédacteur passe beaucoup plus de temps à sa table de travail qu'au BO ou en réunion. Quant à la mutualisation qui serait facilitée par un bureau unique, nous éprouvons pour le moins des doutes.

Dans ces conditions, **quel est l'objectif de « l'expérimentation » ?** Dans la perspective d'un déménagement, ou d'un futur prétendument « inéluctable », **conditionner certaines catégories d'agents à travailler en masse dans des surfaces réduites ?**

Ce schéma, réduction de surface et espace en plateau , ne fera que dégrader les conditions de travail des agents impactés. Ce faisant, l'administration poussera certains agents à «choisir» de passer au télétravail ou à en augmenter de volume, voire à «réclamer» du flex office, pour rendre l'espace dédié supportable.

Ainsi, **au travers d'une logique perverse, se met en place un cercle vicieux.** Plus l'espace « au bureau » se réduit, plus on travaille « chez soi ». Moins on est sur site, moins l'administration, au fil du temps, met à disposition de l'espace. Et ainsi de suite...

Pour la haute fonction publique, l'avenir programmé des agents pourrait être un télétravail majoritaire dans la semaine, réduisant les coûts immobiliers, cassant les collectifs de travail et accentuant l'individualisation.

Pour notre part, autant nous sommes favorables au télétravail quand il est choisi, autant nous y sommes hostiles quand il est imposé, ou exercé sous la contrainte psychologique ou matérielle.

Suite à la présentation de ce projet d'expérimentation le 19 octobre, lors de la formation spécialisée du CSAL, l'ensemble des représentants du personnel ont demandé l'acquisition de la documentation AFNOR sur l'organisation des espaces de travail et la saisie du pôle ergonomie du Secrétariat Général.

Solidaires se battra pour que le télétravail reste un choix positif et qu'il soit possible d'exercer ses fonctions dans un cadre professionnel décent, maintenant des liens collectifs.

Réduction des objectifs pour les stagiaires

Ces dernières années, nos nouveaux collègues sortant de l'ENFIP avaient des objectifs qui se présentaient comme suit : Année n : 0 , année n+1 : 5 , année n+2 : 13.

Nous plaidions depuis longtemps pour que ce programme, trop lourd en début de carrière, parfois décourageant au point de susciter des mutations, revienne à plus de réalisme. Ce sera désormais le cas, comme annoncé par la direction : Année n : 1 (CSP), N +1 : 5, N+2 : 9, N +3 : 13.

Ce nouveau dispositif s'appliquera aux inspecteurs nous ayant rejoint en mai 2022, puis aux suivants. Et sans que ce différentiel d'objectifs soit compensé par les vérificateurs plus expérimentés.

Il a fallu du temps pour que notre demande soit entendue, mais **nous saluons cette décision, qui sera positive tant pour les concernés, que pour la DIRCOFI** qui pourrait ainsi limiter le turn-over de ses jeunes agents. **Un exemple de gagnant/ gagnant qui pourrait peut-être inspirer d'autres chantiers...**